

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Services Procurement-Instruments Management
Division/Approvisionnements de services-Gestion des
instruments
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PASS Renewal 2015	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZQ-140002/B	Date 2015-02-11
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZQ-140002	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier 006zq.E60ZQ-140002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZQ-006-28304	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2014-12-30 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-24	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: de Leon, Philip	Buyer Id - Id de l'acheteur 006zq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6489 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: VARIOUS	
Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the solicitation. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

L'objectif de la présente modification N° 003 est le suivant :

- répondre aux questions en suspens de l'ensemble 2;
- fournir une réponse révisée à la question Q25 de l'ensemble 2 dans la version française seulement (le changement est en gras, italique et souligner);
- répondre à de nouvelles questions.

Questions et réponses – Ensemble 2

Q25	La clause 1.2.3 va à l'encontre de la clause 1.5.5. Pour plus de clarté, pouvez-vous confirmer si un fournisseur existant doit répondre et, le cas échéant, peut-il continuer de fournir des services à l'État?
R25	La clause 1.2.3 indique explicitement qu'il s'agit d'une « demande de renouvellement » (décrit plus en détail dans la clause 1.5.6), alors que la clause 1.5.5 fournit la définition d'une « demande de <i>mise à jour</i> ». Par conséquent, les deux clauses ne se contredisent pas. Un titulaire actuel d'un AMA doit répondre et, le cas échéant, il ne sera pas autorisé à fournir des services à l'État dans le cadre de l'AMA pour les SPSV.
Q34	<p>Pour le volet 1 (vérification interne), l'État peut-il confirmer qu'il acceptera la Certification in Risk Management Assurance (CRMA) de l'Institute of Internal Auditors (IIA) en réponse aux exigences obligatoires en matière de scolarité pour l'associé, le chargé de projet et le vérificateur principal, compte tenu de sa pertinence directe au volet?</p> <p>La CRMA porte principalement sur la vérification interne et, plus particulièrement, sur la façon de fournir une assurance relative aux processus opérationnels de base dans le cadre de la gestion du risque et de la gouvernance; sensibilise la gestion et le comité de vérification aux concepts liés au risque et à la gestion du risque; est axée sur les risques organisationnels stratégiques; et ajoute de la valeur à l'organisation. Ces éléments s'harmonisent directement avec la Politique de vérification interne.</p> <p>Le processus d'examen de la CRMA comprend des composants clés du programme de CIA (lequel comprend des aspects des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, les responsabilités de la vérification interne, l'indépendance et l'objectivité, les concepts de gouvernance, la détermination et la gestion des risques, les contrôles de gestion ainsi que la planification de la vérification) et des aspects relatifs à la gouvernance ainsi que des principes d'assurance quant à la gestion des risques, en plus des rôles d'assurance et de consultation appropriés pour les professionnels de la vérification interne.</p> <p>En particulier, la CRMA concerne exclusivement le risque et l'assurance, s'harmonisant avec les vérifications internes effectuées par le gouvernement du Canada dans le cadre du volet 1 pour les SPSV (vérifications des opérations, de la conformité, des contrôles de gestion, de l'optimisation des ressources et de l'assurance à l'échelle des secteurs fonctionnels et de programme) ainsi qu'avec d'autres vérifications internes effectuées dans le cadre du volet 1, comme l'élaboration de procédures de vérification et de méthodes d'assurance, les analyses officielles des risques et les auto-évaluations de contrôle.</p>

	<p>Le processus d'examen de la CRMA sert à tester les responsabilités de la vérification, l'indépendance et l'objectivité, les concepts de gouvernance, la détermination et la gestion des risques, les contrôles de gestion, la planification de la vérification, les principes d'assurance quant à la gestion des risques ainsi que les rôles d'assurance et de consultation appropriés pour les professionnels de la vérification interne.</p> <p>Étant donné la pertinence directe de la CRMA et en examinant les certifications reconnues dans le cadre de la DAMA pour les SPSV, il n'est pas clair pourquoi la CRMA n'est pas dans la liste.</p>
R34	Le Canada n'acceptera pas la CRMA à l'étape de la DAMA.
Q38	En ce qui concerne l'annexe A 2.4, si un projet a commencé avant le 10 février 2011, mais a été réalisé au cours des quatre dernières années, peut-il être considéré comme l'un des projets de vérification judiciaire pour nos ressources?
R38	Oui, en ce qui concerne l'annexe A 2.4, les projets soumis pour attester de l'expérience des ressources peuvent avoir commencé avant le 10 février 2011, mais ils doivent avoir été achevés au cours des quatre dernières années.
Q39	Est-ce que les projets indiqués en EO1, EC1a et EC1b peuvent avoir été réalisés simultanément?
R39	Les projets indiqués en EO1, EC1a et EC1b peuvent avoir été réalisés simultanément.
Q41	En ce qui concerne le renouvellement des SPSV en 2015, l'une des exigences techniques obligatoires pour le volet 5 – Vérification externe, est que le fournisseur présente quatre projets réalisés au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des soumissions, dont la valeur relative au volet pertinent est supérieure à 40 000 \$. Est-ce que la valeur de chaque projet doit être supérieure à 40 000 \$ ou est-ce que la valeur des quatre projets combinés doit être supérieure à 40 000 \$?
R41	La valeur en argent de chaque projet soumis en réponse à l'exigence EO1 doit dépasser le seuil indiqué pour le volet pertinent.
Q42	Veillez confirmer : Quand le Canada fait référence à l'exigence pour les individus à différents niveaux pour maintenir une désignation CPA, ça signifie la désignation CPA canadienne.
R42	L'exigence de détenir individuellement un titre de CPA porte effectivement sur le titre de CPA canadien.

Questions et réponses – ensemble 3

Q43	Si nous avons bien compris, l'approvisionnement visé par l'AMA pour les SPSV est en partie réservé à des entreprises autochtones.
-----	--

	L'État peut-il préciser quelle est l'ampleur de la partie réservée de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SPSV que nous utilisons actuellement (p. ex. 1 M\$ au cours des deux dernières années)?
R43	<p>Aucune partie de la DAMA pour les SPSV, que ce soit dans la DAMA actuelle (E60ZG-060004) ou dans le présent renouvellement, n'a été réservée à des entreprises autochtones. Lorsqu'un marché est réservé à des entreprises autochtones, la possibilité d'entrer en concurrence, en tout ou en partie, n'est offerte qu'aux fournisseurs autochtones qualifiés. Dans le cas d'une DAMA, cela se traduirait normalement par la création et la mise à jour d'une liste unique de fournisseurs autochtones. Ce n'est pas le cas dans la présente DAMA. Les sections de la présente DAMA qui font référence à des marchés réservés (clause 1.2.10 par exemple) s'appliquent aux demandes de soumissions lancées pendant la durée de l'AMA.</p> <p>Étant donné qu'aucune partie de l'AMA pour les SPSV actuelle (E60ZG-060004) n'a été réservée aux entreprises autochtones, le montant est de 0 \$.</p>
Q44	Nous avons mené de nombreuses inspections professionnelles depuis 2011, la plupart pour des ministères et organismes fédéraux. Nous avons eu recours soit à des ressources de niveau « associé/directeur général » uniquement, soit, dans certains cas, à une ressource de niveau « associé/directeur général » accompagnée d'une autre de niveau « gestionnaire de projet/chef de projet ». Jamais n'avons-nous eu recours à un vérificateur principal. Les fondements de l'inspection professionnelle proviennent de l'approche de l'Institute of Internal Auditors (IIA) en matière d'évaluation de la qualité, laquelle prévoit que les projets soient menés par un associé ou par un ancien dirigeant principal de la vérification (DPV). Notre expérience nous a appris qu'un vérificateur principal n'est pas assez expérimenté pour mener ce travail qui est normalement destiné à un sous-ministre ou à un membre du Comité ministériel de vérification. Nous demandons donc que l'exigence portant sur le niveau de vérificateur principal soit retirée, ou tout au moins qu'il ne soit plus question que d'un vérificateur principal plutôt que de trois.
R44	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q45	En ce qui concerne les volets 2 et 7, étant donné que les catégories « vérificateur » et « vérificateur subalterne » n'existent pas (veuillez consulter l'annexe A – Énoncés des besoins), l'État peut-il confirmer que la soumission d'un associé, d'un gestionnaire de projet et d'un vérificateur principal (plutôt que de cinq profils) répond à l'exigence EO2?
R45	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q46	Quand envisage-t-il le Canada de publier les réponses aux questions en suspens de la modification 001? Certaines de ces questions (y compris la précédente) ont une incidence sur la sélection des ressources et sur le niveau d'effort requis pour fournir une réponse sur papier conforme à l'AMA de 2015 visant le renouvellement des SPSV. L'État envisage-t-il de repousser la date d'échéance étant donné le retard de ces clarifications?
R46	Les réponses aux questions en suspens de l'ensemble 1 ainsi que la prorogation des délais

	sont indiquées dans la modification 002.
Q47	Pouvez-vous confirmer que nous devons préparer une (1) proposition technique visant l'ensemble des volets pour lesquels nous souhaitons soumissionner, en y traitant des exigences obligatoires et cotées de chaque volet? Ou devons-nous plutôt préparer une proposition technique distincte par volet?
R47	Comme il est indiqué dans la modification 001 de la DAMA, la partie 3 de la DAMA stipule que les fournisseurs <u>doivent</u> présenter leurs soumissions en deux sections : une soumission technique et un modèle de réponse en ligne. Dans la soumission technique, ils « devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences » de chacun des volets pour lesquels ils souhaitent se qualifier.
Q48	Si une organisation pense qu'elle peut démontrer qu'elle possède une expérience considérable et pertinente relativement à un volet donné, et ce, sans fournir de curriculum vitæ, ces derniers doivent-ils tout de même être fournis?
R48	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q49	<p>L'exigence EO2 demande le profil de cinq (5) ressources par volet, ce qui représente un total de quarante (40) ressources dans une soumission portant sur tous les volets.</p> <p>Si les soumissionnaires doivent « à tout le moins indiquer le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services » pour satisfaire à l'exigence EO2, cela représente un processus très lourd. Pour chacune des quarante (40) ressources, nous devrions consulter des centaines de dossiers de clients (dans la plupart des cas remontant jusqu'à une dizaine d'années), ce qui prendrait des semaines. Dans certains cas, ce serait même impossible. Pour déterminer si une ressource satisfait aux exigences obligatoires par volet, ces renseignements ne sont pas nécessaires.</p> <p>Nous comprenons pourquoi il faut donner de tels renseignements pour satisfaire aux exigences EO1 et EC1a (entreprises citées en référence), car il s'agit de la procédure habituelle dans les DP pour les SPSV. Toutefois, le fait de demander en EO2 ces mêmes renseignements pour les ressources semble inutile.</p> <p>L'État peut-il confirmer que les renseignements portant sur « le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services » sont requis pour satisfaire aux exigences EO1 et EC1a, mais pas à l'exigence EO2?</p>
R49	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q50	Est-il possible d'obtenir la DAMA en format Word afin que nous n'ayons pas à taper ni à remplir manuellement la page de couverture, la déclaration du fournisseur (pièce jointe C) ou les tables? Lorsque nous devons taper ces pages, le risque d'erreur est plus grand.
R50	Une copie de la DAMA ne sera pas fournie au format Word.

Q51	<p>Par la présente, nous demandons des précisions sur votre réponse à la question Q11 de l'ensemble 1 concernant la divulgation des coordonnées du client, qui va comme suit :</p> <p><i>« En ce qui concerne les niveaux de référence d'entreprise (EO1 et EC1a) et des ressources (EO2), les fournisseurs devraient à tout le moins indiquer le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services. Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du client cité en référence devraient aussi figurer dans l'arrangement si l'information est à jour (p. ex. projet en cours ou les coordonnées du client sont toujours exacts). »</i></p> <p>Nous vous prions de fournir des précisions sur ce qui suit :</p> <p>1) Volet 4 – En vérification judiciaire, il faut mener des enquêtes sur les allégations de fraude et d'activités illégales. Afin de préserver la confidentialité à cet égard, il est de la plus haute importance que nous nous abstenions de divulguer des noms dans les documents. Par conséquent, nous voulons obtenir la confirmation que nous pouvons préserver la confidentialité du nom du client dans nos soumissions écrites, mais qu'il est acceptable de les divulguer d'autres façons (c.-à-d. communiquer notre avocat général).</p> <p>2) En ce qui a trait aux références de clients à fournir en réponse à l'exigence EO2, nous voulons obtenir la confirmation que nous pouvons fournir les coordonnées et les références de clients uniquement dans le but de répondre aux exigences minimales d'expérience en matière de projets et NON afin de démontrer des années d'expérience dans le cadre de chaque projet.</p>
R51	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q52	<p>Si une firme veut se voir attribuer un AMA pour les SPSV dans PLUS d'UN volet, doit-elle présenter une proposition distincte (arrangement) par volet, ou doit-elle présenter UNE proposition comportant des SECTIONS DISTINCTES pour CHAQUE volet, tant que les volets sont traités séparément et qu'on réponde dans chacun aux exigences obligatoires et cotées? Veuillez fournir des précisions.</p>
R52	Voir la réponse à la question Q47.
Q53	<p>La partie 6 aborde la question des autorisations de sécurité requises du fournisseur et du personnel. En ce qui concerne l'autorisation de sécurité du personnel, le personnel proposé pour répondre à l'EO2 doit-il avoir une autorisation de sécurité au moment de la soumission à l'égard du renouvellement des SPSV, ou serait-il acceptable que leur demande d'autorisation soit en cours de traitement par la DSIC de TPSGC?</p>
R53	Qu'elles soient au niveau organisationnel ou au niveau du personnel, les autorisations de sécurité ne sont requises qu'avant l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement.
Q54	Comme il est indiqué dans l'énoncé des besoins de la DAMA, on demande au

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZQ-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

006zq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZQ-140002

File No. - N° du dossier

006zqE60ZQ-140002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	volet 7(Formation sur le contrôle interne) des services professionnels de formation sur le contrôle interne. Ces services de formation porteront notamment sur la vérification interne, la gestion financière, les rapports financiers, la politique financière et la comptabilité. L'État peut-il confirmer que de la formation sur les normes de vérification et les règles comptables offertes à des participants externes peuvent servir, au volet 7, d'expérience au titre des exigences obligatoires et cotées (firme et ressources)?
R54	La réponse sera fournie dans une modification future.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées et doivent s'appliquer.